Filhet-Allard

ATTESTATION DE GARANTIE D'UNE ÉCOLE DE CONDUITE

N° DE POLICE : 2001GF113/202956C

Nous soussignés, CAMCA ASSURANCE, 9 ALLÉE SCHEFFER L - 2520 LUXEMBOURG, déclarons nous porter caution de l'école de conduite :

Dénomination : ECOLE DE CONDUITE FREDERIC VIALLE
Adresse : 90 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 34 500 BEZIERS
Représentée par : VIALLE Frédéric
SIRET : 435 271 218 00016 Forme juridique : EURL
N° d'agrément préfectoral : E 02 034 0542 0 Délivré le : 26/10/2023

Pour la somme de 76000 € (soixante-seize mille euros)

Au titre de l'ensemble des contrats de formations délivrés, à l'exclusion des formations préparant aux catégories C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6332-1 du code du travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L. 6333-1 du code du travail, l'État, les régions, Pôle emploi et l'association mentionnée à l'article L. 5214-1 du code du travail.

Le montant de la garantie couvre au moins 30% de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxe (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation faisant l'objet de l'annexe de 5 de l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label qualité des formations des écoles de conduite*.Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formations en cours, à l'exclusion de celles citées au 1er alinéa de l'article 7 précité, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Cette garantie est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025

La présente attestation ne saurait engager CAMCA ASSURANCE en dehors des limites prévues par le contrat ci-dessus référencé.

Toute dénonciation de la garantie sera portée à la portée à la connaissance du Préfet.

Fait à l'Union, le 23/01/2025 Signature et cachet (Par délégation de l'assureur)

Filhet-Allard CREDIT
Parc de Cabanis, 2 Avenue Cabanis
31240 l'Union
T : 05 61 24 61 62
Société de Courtage d'assurance
N° Orias : 07 003 971 - www.orias.fr

Brokerslink